

2021-47 RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
4.2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

CREE quatre postes d'agents recenseurs vacataires pour assurer le recensement 2022 du 05 janvier au 19 février 2022.

FIXE la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1/ 4 € par feuille de logement remplie

2/ 100 € pour la tournée de reconnaissance

3/ 30 € par demi-journée de formation (2 prévues)

4/ 50 € de prime de fin de collecte pour les agents recenseurs atteignant au minimum un seuil de retour de questionnaires de 97% .

Les forfaits 2/ et 3/ ne seront pas versés en cas d'abandon avant la fin de la collecte.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022 au chapitre 012, article 6413.

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement et à signer tout document y afférent.

2021-48 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA
1-1 DEMATERIALISATION DES PROCEDURES – 2023/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

APPROUVE l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande « Dématérialisation des procédures » annexée à la délibération ;

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;

AUTORISE son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

INDIQUE son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;
- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;
- Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique ;

HABILITE le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;

AUTORISE son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

PRECISE que la commune pourra, chaque année, commander les lots dont elle a besoin et n'a donc aucune obligation d'adhérer à tous les lots.

2021-49 AVENANT AU CONTRAT DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX
1.2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE de prolonger le marché de nettoyage des bâtiments communaux de la commune de Septeuil avec la société PER SERVICE d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2022.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux de la commune de Septeuil ainsi que tous les actes y afférents.

2021-50 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE
7.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chapitre/Compte	Libellé	
	Chap.68, 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	362.74
	022	Dépenses imprévues	-362.74
		total dépenses de fonctionnement	0.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

ADOPTE la décision modificative budgétaire n°3.

CHARGE le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

2021-51 AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN SECTION
7.1 D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – COMMUNE

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits :

OPERATION	OBJET	2021	25%
OP 10001	VOIRIE, PARKING, MOBILIERS URBAINS	140 099.11	35 024.78
OP 10002	BATIMENTS COMMUNAUX	50 210.13	12 552.53
OP 10003	ECOLE, CANTINE, GARDERIE ET MOBILIERS	44 478.10	11 119.52
OP 10006	CDR CANTINE AIRE DE JEU CITY STADE FOOT TENNIS	425 622.23	106 405.56
	TOTAL	660 409.57	165 102.39

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**2021-52 AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN SECTION
7.1 D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – EAUX ET
ASSAINISSEMENT**

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits :

OPERATION	OBJET	2021	25%
OP 10001	Eaux - Forages des Trois Vallées	39 907.73	9 976.93
OP 10002	Eaux – Réseaux adduction eau potable	90 000.00	22 500.00
OP 10007	Asst- Réhabilitation et/ou extension	129 949.77	32 487.44
OP 10008	Eaux – hydrants et divers	26 844.44	6 711.11
OP 10009	Schéma Directeur d'Assainissement	60 283.00	15 070.75
	TOTAL	346 984.94	86 746.23

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**2021-53 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
5.1 D'ACTION SOCIALE CCAS**

Le Conseil Municipal :

PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets des six membres délégués titulaires appelés à siéger au sein du CCAS

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletin : 18

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quotient électoral (*suffrages exprimés/sièges à pourvoir*) : 3

Répartition des sièges (à la représentation proportionnelle au plus fort reste) :

Liste 1 : 15 voix 5 sièges

Liste 2 : 3 voix 1 siège

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires :

- LUCHIER Bérénice
- DEMOERSMAN Sophie
- MULLEMAN Ingrid
- ROUSSELOT Michel
- GUILBAUD Pascale
- TACHON Marie-Anne

Monsieur le Maire, Dominique RIVIERE étant membre titulaire automatiquement du conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale.

**2021- 54 CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF TRANSITION
5.3 ECOLOGIQUE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

CREE un comité consultatif portant sur les questions de Transition écologique ;

VALIDE les modalités de fonctionnement énoncées ci-dessus ;

DIT que le comité est composé de :

- Quatre élus dont un à la présidence du comité,
- Cinq personnes de la société civile ;

RAPPELLE que le Maire, peut, de droit, assister à tous les comités ;

PRECISE que la nomination des membres titulaires sera réalisée par un arrêté du Maire ;

PRECISE que le président est désigné par le Maire.

**2021-55 AVIS SUR LA RECONDUCTION DE LA SEMAINE D'ECOLE DE 4 JOURS
9.4**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

EMET un avis favorable à la reconduction de la semaine d'école de quatre jours ;

CHARGE le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

La séance est levée à 21h30.



Septeuil, le 17 décembre 2021

Le Maire, Dominique RIVIERE